

**1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Stanz- und Umformmechaniker und Stanz- und Umformmechanikerin**

(1) dans la langue d'origine

**2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de  
Mécanicien/Mécanicienne de formage et d'estampage**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES**

- Fabrication de pièces à l'aide de feuilles de métal et de câbles, au moyen d'installations de production dans les techniques du formage et de l'estampage
- Réglage d'installations de production pour le formage et l'estampage, détermination de paramètres de processus et mise en place de la capacité de production de l'installation
- Réglage de systèmes de manutention et de flux de matériaux
- Mise en service d'installations de production, synchronisation de l'installation lors de la pré-série, réalisation de tests, et documentation des paramètres et des résultats de production
- Programmation et paramétrage d'installations de production
- Planification, surveillance et optimisation de flux de processus, et réalisation de contrôles tout au long des processus avec documentation appropriée
- Utilisation de logiciels standard, ainsi que de logiciels de production et d'assurance qualité lors du traitement de la commande
- Application de normes, règles et règlements en vue du maintien de la capacité opérationnelle des installations de production, et contribution à l'amélioration des flux de processus
- Identification et documentation de pannes techniques sur les installations
- Constatation d'écarts de qualité sur les produits, analyses systématiques d'erreurs et mise en place ou application de mesures en vue de leur élimination
- Mise en place de processus logistiques pour les produits, outils et matières consommables
- Collecte et utilisation d'informations issues de fiches techniques, règlements, normes, descriptions et instructions en vue de la réalisation de la commande
- Utilisation de systèmes informatiques et de logiciels courants dans la branche en vue de la collecte d'informations, du traitement de commandes et de la documentation des résultats.

**4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)**

Ils/Elles sont principalement employé(e)s dans les secteurs de la construction automobile et mécanique, ainsi que de la construction d'installations, de même que dans les secteurs industriels de la médecine, de l'électronique, de l'aéronautique et des télécommunications.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*) Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Agent de maîtrise/Agente de maîtrise certifié(e) – Spécialisation Métal Technicien/technicienne supérieur(e) (diplôme d'État)</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Mécanicien/Mécanicienne de fromage et d'estampage en date du 02.04.2013 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 641) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 22.03.2013)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b> Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p><b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b> <a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a></p> <p><b>Centres Nationaux Europass</b> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>